



Indivision / divorce pour un appartement avec ma compagne

Par Visiteur

Bonjour,

En 2000 j'ai acheter en indivision un appartement avec celle qui sera plus tard ma femme (67% moi, 33% elle). Nous nous sommes mariés en 2002.

En janvier 2006 j'ai demandé le divorce.

La séparation de corps a donné l'usage gratuit de l'appartement a mon ex pour 6 mois... cela fait bientôt 5 ans. J'ai jamais touché un loyé...

Elle refuse de partir et fait durer les procedures, en indiquant qu'elle n'a pas les moyen de partir.

Comment puis-je récupérer mes fonds rapidement?

Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

En janvier 2006 j'ai demandé le divorce.

La séparation de corps a donné l'usage gratuit de l'appartement a mon ex pour 6 mois... cela fait bientôt 5 ans. J'ai jamais touché un loyé...

Elle refuse de partir et fait durer les procedures, en indiquant qu'elle n'a pas les moyen de partir.

Comment puis-je récupérer mes fonds rapidement?

Le bien ayant été acquis avant mariage, il est placé sous le régime de l'indivision. A ce titre, je vous invite à saisir le tribunal de grande instance via avocat obligatoire afin de demander d'une part, une indemnité d'occupation pour 5 dernières années (déduction faite des 6 mois gratuits) et de demander le partage judiciaire de l'appartement.

Cela vous permettra de mettre le bien en vente, et ou de contraindre madame à vous le racheter si elle le désire.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,
est ce que je prends la meme avocate que celle de mon divorce?
Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour,

est ce que je prends la meme avocate que celle de mon divorce?

Si vous l'avez trouvé compétente, oui bien sûr.

Très cordialement.